



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026



DELIBERATION N° 2026-04-060-DGS

Nomenclature : 5.3

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU GROUPEMENT DE COMMANDE PUBLIQUE ZONE PAYS BASQUE SUD LANDES

Votants : 31

Mme Delavenne et M. Claverie ne participent pas au vote

Abstention : 4

M. Roblès, Mme Cassaing, M. Gomez et Mme Dios

Votes exprimés: 27

Pour: 27

Contre : /

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DOMET, Mme MOUNIER, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, M. CENDRES, Mme PICAT, Mme PANELAY, M. MIREMONT, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. MARQUEZ, Mme DANELON, M. FARGES, Mme BAULON, M. CLUCHIER, M. THIAM, Mme LOGEZ, M. BRON, Mme VOLTAS, M. DUPOY, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. GOMEZ, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme LASSALLE procuration à Mme BAULON
Mme BIRLES procuration à Mme LOGEZ
Mme DIOS procuration à Mme CASSAING

Fait à Tarnos,
le 3 avril 2026

Pour extrait certifié
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

07/04/2026

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme ORDUNA

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	33

Afin de favoriser l'approvisionnement local pour les produits frais et de pouvoir bénéficier d'économies d'échelle, la Commune adhère, depuis janvier 2020, au groupement de service zone Pays Basque Sud Landes pour une partie de la fourniture en denrées alimentaires nécessaire à la restauration collective de la Ville de Tarnos.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes est constituée par 1 membre titulaire et 1 membre suppléant de chaque collectivité adhérente, désignés parmi le membres de sa propre Commission d'Appel d'Offres.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération n°2019-05-068-DR/CP en date du 21 mai 2019 relative à l'adhésion au groupement de commande publique Pays Basque Sud Landes

DELIBERE

DESIGNE M. Alain PERRET (titulaire) et Mme Isabelle PANELAY (suppléante) représentants de la Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande publique Pays Basque Sud Landes.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr